

CAIF

CONSEIL DES ASSOCIATIONS IMMIGREES EN FRANCE
POUR LA PROMOTION DE LA VIE ASSOCIATIVE

ETUDE SUR LA VIE ASSOCIATIVE IMMIGREE «QUEL BILAN, QUEL AVENIR ?»

ETUDE ENTREPRISE PAR LE C.A.I.F.
LORS DES 2 JOURNÉES INTITULÉES
«**II^{eme} FORUM DES ASSOCIATIONS**»
ES 25 ET 26 JANVIER 1986

CES 2 JOURNEES D'ETUDES (II^{eme} FORUM) AINSI QUE LA PRESENTE ETUDE ONT ÉTÉ
RÉALISÉES AVEC LE CONCOURS DU :
F.N.D.V.A. LE C.C.F.D. ET LE F.A.S.
Convention entre le FNDVA et le CAIF en date du 5 Déc. 1985.

SOMMAIRE

I POURQUOI CETTE ETUDE	page 5
II INTRODUCTION A L'ETUDE : «Le Mouvement Associatif Immigré»	page 9
III 3 THEMES FONDAMENTAUX (3 Carrefours de débats)	
A) Les relations entre les diverses composantes du mouvement associatif immigré (1 ^{er} Carrefour)	
- Introduction	page 13
- Intervention centrale	page 15
- Rapport	page 19
B) Les sources de financement des associations (2 ^{eme} Carrefour)	
- Introduction	page 23
- Intervention centrale	page 25
- Rapport	page 27
C) Quelle concertation ? Quelles structures de concertation avec les pouvoirs publics ? (3 ^{eme} Carrefour)	
- Introduction	page 29
- Intervention centrale	page 31
- Rapport	page 35
IV ANNEXES	
A) L'enquête : Résultats Préliminaires	page 38
B) Liste des Associations présentes au FORUM	page 42

PRESENTATION :

Le II^{ème} FORUM est un moment privilégié de la vie du C.A.I.F. et du Mouvement associatif immigré.

C'est un lieu et un moment d'échange d'expériences et de bilan, de discussions approfondies entre les diverses composantes du Mouvement. Ces débats et échanges sont une des conditions de croissance de la vie associative au sein des communautés immigrées.

POURQUOI CETTE ETUDE

Ce II^{ème} FORUM se présente comme un moment privilégié pour faire le bilan des 4 dernières années (1961-1965) dans les principales domaines d'action du Mouvement.

L'Abrogation du décret loi du 12 Avril 1939 aura permis en plus d'un raffermissement et d'un élargissement des Associations de Travailleurs Immigrés, mais aussi et surtout l'éclosion d'un vaste mouvement de jeunes issus de l'immigration.

Aujourd'hui après 4 années d'expérience et alors que le jeune Mouvement Associatif Immigré est interpellé de toute part pour prendre sa place dans la société française, il s'agit d'évaluer de quel apport a été ce mouvement aux populations qu'il représente, quelle est sa condition associative aujourd'hui et vers quel avenir va-t-il ?

Ce sera l'objet de cette étude que le C.A.I.F. entreprend avec des dizaines d'associations lors d'une rencontre de 2 jours qu'il a pris l'habitude de provoquer annuellement.

La situation créée par les nouvelles législations et de l'autre par la situation créée par les nouvelles législations d'octobre/novembre 65. Ces deux événements marquent les débuts du FORUM.

Faire le bilan de la vie associative c'est en réalité chercher les perspectives d'avenir. Dans ce sens, l'étude et en même temps une place importante sera réservée à cet avenir du Mouvement associatif.

INTRODUCTION A L'ETUDE LE MOUVEMENT ASSOCIATIF IMMIGRE

PRESENTATION :

Le II^{eme} FORUM est un moment privilégié de la vie du C.A.I.F. et du Mouvement associatif immigré.

C'est un lieu et un moment d'échange d'expériences et de bilan, de discussions approfondies entre les diverses composantes du Mouvement. Ces débats et échanges sont une des conditions de promotion de la vie associative au sein des communautés immigrées.

Ce II^{eme} FORUM se veut, cette année, un moment privilégié pour tenter de faire le bilan des 4 dernières années (1981-1985) dans les principaux domaines touchant à la vie associative et notamment :

- les relations entre les diverses composantes du mouvement
- les questions du financement des associations
- les questions de la concertation et les structures de concertation

Durant deux jours (les 25 et 26 Janvier) des dizaines d'associations et de militants, venus de toutes les régions de France auront à débattre au sein de «carrefours» de ces trois grands aspects de la vie associative et de tirer les enseignements de leurs expériences afin de tisser des liens durables entre associations.

Cette année, le FORUM se place dans un contexte particulièrement important, marqué d'une part par l'approche des élections législatives et de l'autre par la situation créée par les initiatives (Marches) d'octobre/novembre/décembre 85. Ces deux événements marqueront les débats au sein du FORUM.

Faire le bilan de la vie associative c'est en réalité aborder les perspectives d'avenir. Dans chaque carrefour et en séance plénière une place importante sera consacrée à cet avenir du Mouvement associatif.

INTRODUCTION A L'ETUDE LE MOUVEMENT ASSOCIATIF IMMIGRE

I. EVOLUTION HISTORIQUE

Dans les Pays d'Europe, le Mouvement Associatif Immigré est en train de prendre une importance aussi bien quantitative que qualitative. La participation des nombreuses associations à la IVème Conférence de Stockholm (sachant par ailleurs que toutes les associations n'y étaient pas représentées) reflète cette vitalité et cette importance.

A titre d'indication, en France en 1981, il existait près de 5.000 Associations Immigrées de toutes natures et toutes catégories. Depuis l'abrogation du décret loi du 12 avril 1939 en octobre 1981, nous avons assisté à un boom quantitatif sans précédent et en particulier dans le Mouvement de la Jeunesse issue de l'immigration.

Cette multiplication des Associations au sein des Communautés Immigrées se maintient et se développe.

Ce phénomène exprime incontestablement une vitalité dans la volonté d'expression de la présence des Communautés en tant que phénomène structurel et durable dans la société française.

Cette nécessité d'une juste appréciation du Mouvement Associatif Immigré et issue de l'immigration doit nous permettre surtout d'en évaluer la portée, la place et le rôle dans la défense des droits et dans le processus de transformation démocratique de la société tant souhaité, mais tout autant ses limites.

Du point de vue historique la plus ancienne association a été créée au lendemain de la guerre vers 1947. Mais c'est au cours des années 60 et surtout dans les années 70 que la plupart des associations immigrées se sont constituées (de 1973 à 1977). Pour les autres, c'est après l'abrogation du décret de 1939 qu'elles ont été créées.

S'il s'agit là de grandes tendances historique dans le processus de constitution des associations, il est aussi important de dire que chaque nationalité a ses facteurs internes propres (date de grands flux migratoires touchant telle ou telle communauté, situation liée au pays d'origine...).

2. DIVERSITES ET COMPOSITION DU MOUVEMENT ASSOCIATIF

L'évolution historique, les facteurs spécifiques à chaque nationalité ou communauté, l'évolution de la législation concernant les associations... nous permettent de constater la grande diversité du Mouvement.

- * la 1ère catégorie (probablement la plus répandue encore aujourd'hui) est constituée par des associations par nationalités (Marocains, Espagnols, Portugais, Italiens, Vietnamiens, Belges, Sénégalais...).

- * la 2ème catégorie est constituée par les Associations récréatives (socio-culturelle, sportives, locale...).

- * la 3ème se compose d'associations de jeunes issus de l'immigration qui ont vu leur nombre s'accroître après l'abrogation du décret-loi de 1939 et avec le développement des luttes des Jeunes (Marche 83, Convergence 84, 3ème Marche pour l'Egalité), indépendamment de la nationalité.

- * le 4ème groupe les associations de femmes.

Apparemment et selon la répartition de ces 4 catégories, il semblerait que les critères de distinction sont de 4 ordres

- a) la nationalité
- b) l'objet de l'association
- c) l'âge
- d) le sexe

(...)

De fait si cette répartition horizontale trouve une base objective, la réalité du mouvement révèle une intercommunication qui bouleversera ce schéma dans une réalité plus complexe du Mouvement Associatif et par conséquent fait appel à d'autres critères.

La seconde série de critères qui peut se dégager dans la composition et la diversité (et qui finalement traverse verticalement l'ensemble des associations) c'est l'attitude des associations dans la Résistance et la Défense des Droits et vis à vis du rejet de la part de la société d'accueil et des Institutions de l'Etat.

A partir de ce critère de distinction nous assistons en fait à la constitution d'association et de regroupement d'associations qui se fixent finalement des projets touchant l'ensemble des problèmes, et questions qui concernent l'Immigration et des activités et des structures couvrant l'ensemble du territoire.

Va-t-on assister dès lors à une nouvelle séparation entre les associations en fonction du degré de volonté d'insertion ou de non insertion ? dans la société française.

3. RAPPORTS AUX LUTTES :

L'existence et le développement des associations sont évidemment un des reflets des communautés immigrées. Reflet de leur relation aux pays d'origines, reflet de leur relation à la société d'accueil.

Dans ce cadre, les luttes pour la défense des droits ou pour l'acquisition de nouveaux droits sont une expression constante dans la vie des communautés et des catégories issues de l'immigration.

Par voie de conséquence, il est indéniable qu'il existe une relation de cause à effet entre luttes et associations.

L'Histoire des quinze dernières années démontre une chose : les luttes immigrées ont précédé la constitution des associations.

Qu'il s'agisse des luttes dans l'entreprise (1967-1973)

Qu'il s'agisse des luttes des « Sans-Papier » (1973-1974)

Qu'il s'agisse des luttes de logement (1975-1980)

Qu'il s'agisse des luttes contre les expulsions et le racisme

Qu'il s'agisse des luttes de la jeunesse 1980-)

Toutes se sont données dans un 1er temps des structures d'organisation qui répondent aux luttes et problèmes du moment. Ce n'est que par la suite que commence à se faire sentir le besoin de continuer et de prévenir les causes. Alors se constituent les premières formes d'associations structurées, durables qui se fixent des activités sur une longue période.

De ces luttes on peut distinguer deux grandes catégories :

- * les luttes sectorielles ou catégorielles avec des revendications immédiates (condition de travail, régularisation, relogement...).
- * les luttes et mobilisations à caractère plus général contre la politique de ségrégation, de marginalisation et contre les attitudes racistes et de rejet.

Il est évident qu'entre ces deux types de luttes et de mobilisations, il n'y a pas de frontières à établir. Les premières, en fait, constituent le contenu concret, le champ d'application des inégalités, du rejet, de la xénophobie... des secondes.

4. STATUT JURIDIQUE ET RAPPORTS AVEC LES INSTITUTIONS :

Jusqu'en Octobre 81 les Associations immigrées ont surtout vécu pour la plupart dans une semi clandestinité du fait du Décret-loi de 1939 qui les soumettait à une autorisation préalable du ministère de l'intérieur.

Durant de nombreuses années ces associations ont lutté pour l'abrogation de ce décret discriminatoire. Ce qui fut fait en octobre 1981 avec l'arrivée de la Gauche.

Cette abrogation et l'application de la Loi 1901 pour toutes les associations a effectivement favorisé le développement et la naissance de nombreuses associations immigrées et issues de l'immigration et en particulier dans le Mt de la jeunesse.

On pouvait espérer que cette égalité dans les textes entraîne aussi une égalité dans la prise en compte de ces associations en tant qu'interlocuteurs tant sur le plan du subventionnement que celui de la concertation.

(...)

5. LES SUBVENTIONNEMENTS :

Sur le plan des subventions les informations suffisantes ne sont pas toujours disponibles et il est par conséquent difficile de faire le point et ainsi mesurer le chemin parcouru depuis 81.

Par ailleurs et du fait que les différentes sources de financement sont soit dispersées et sans aucune coordination, soit que certaines institutions ne reconduisent pas automatiquement les subventions qu'elles accordent, soit simplement parce qu'il n'existe aucun texte faisant de la subvention un Droit... etc., tout cela rend encore plus difficile toute approche et analyse tant du point de vue quantitatif que qualitatif.

Toutefois et si l'on s'en tient aux quelques données recueillies par recoupement, il nous apparaît que la question des subventions se caractérise de la manière suivante :

Peu d'associations immigrées ou issues de l'immigration recourent aux subventions ou obtiennent des subventions (soit parce qu'elles n'en font pas la demande par ignorance des possibilités qui existent, soit tout simplement parce que leurs dossiers sont rejetés par les financeurs).

Exemple : en 1983, le FAS aurait subventionné une centaine d'associations immigrées sur un total de 900 associations subventionnées tous secteurs confondus. Soit 1/10ème et la disproportion est encore plus importante si l'on se base sur les subventions accordées aux diverses associations.

Celles parmi les associations immigrées qui obtiennent, malgré tout des subventions (FAS ou autres) sont de plus en plus en butte à de grandes difficultés de gestion, comptabilité dues notamment aux retards dans les versements, mais aussi des difficultés dans leurs activités du fait qu'elles passent dorénavant plus de temps qu'il ne faudrait sur ces questions de gestion.

Enfin il ne faut pas oublier que tous les Ministères et toutes les Collectivités locales ne financent pas (rien en fait ne les y obligent) toujours les associations, ou quand ils le font la reconduction de la subvention n'est pas automatique.

6. LA CONCERTATION :

Cette question importante de la concertation reste encore aujourd'hui sérieusement posée même si des tentatives, ici et là, sont tentées.

En effet les expériences mises en place (CNPI, CREPI, Commission Extra-municipale, contrat d'agglomération...) soit restent très marginales, soit n'ont pas encore «démontrées» leur efficacité à résoudre les problèmes.

Quatre types de problèmes semblent se poser sur cette question :

a) l'«argument» de la représentativité des associations immigrées c'est un thème qui revient toujours lorsque l'on aborde avec les pouvoirs publics ou les collectivités locales la question de la concertation.

b) la place des associations dans les structures qui existent :

En effet il faut savoir qu'en dehors de 3 ou 4 associations qui ont été consultées en vue de leur participation à ces structures, la plupart des autres associations ne l'ont pas été (cela sans contester la présence d'individualités au sein de ces structures).

c) les risques de «clientélisme» notamment au niveau local.

d) l'objet et les prérogatives (capacité d'intervention) de ces structures de concertation. En effet et bien que le caractère consultatif leur soit reconnu, ces structures n'ont pas toujours été consultées sur les questions importantes touchant l'avenir des communautés immigrées.

Enfin, et en plus de ces quatre grandes questions, la concertation avec les communautés et les associations reste ignorée dans de nombreuses structures importantes telles que :

Les Comités d'Initiative et Consultation d'Arrondissements à Paris, Lyon et Marseille, prévus par la loi du 31 Décembre 1982.

Le Conseil National de la Vie Associative (C.N.V.A.)

Le Conseil de Gestion du Fonds de Développement de la Vie Associative (F.N.D.V.A.)

Le Conseil économique et social.

CARREFOUR I

LES RELATIONS ENTRE LES DIVERSES COMPOSANTES DU MOUVEMENT ASSOCIATIF IMMIGRE

Le mouvement associatif immigré représente aujourd'hui une communauté riche par ses différences culturelles, par ses apports à la communauté autochtone. Elle est très diversifiée dans ses formes d'organisation. L'organisation associative, selon les périodes d'évolution de ce mouvement, selon sa maturité et selon les questions qui lui sont posées avec force, s'est vue prendre des expressions très différentes les unes des autres; tantôt ce sont quelques initiatives culturelles qui ont regroupé une myriade d'associations (Les 5 Festivals de la Culture Populaire Immigrée 75-82) tantôt quelques questions brûlantes telles : le logement ou les sans papiers 73-77-79-81, le Mouvement Sonacotra 75-79, tantôt ce sont des regroupements d'associations comme la M.T.I. et aujourd'hui le C.A.I.F. au niveau national ou sur le plan régional U.A.I. Rennes, Collectif d'associations de Migrants Reims....

Parallèlement les associations de travailleurs immigrés, sur une base communautaire, ont rassemblé des centaines de gens sur des actions de solidarité ou pour l'égalité des droits. Les associations de femmes représentant parfois une seule communauté ou parfois plusieurs ont axés leur travail essentiellement, mais pas exclusivement, sur la condition de la femme immigrée. D'autre part l'apparition d'associations et de collectifs de jeunes toutes nationalités confondues a permis de développer un travail sur les aspects culturels et sociaux de la condition de jeunes issus de l'immigration.

Cette histoire vivante et riche du mouvement associatif immigré ne nécessiterait-elle pas de se transformer en une histoire réfléchie, agissante ?

Quels sont donc les enseignements que nous pouvons tirer de cette histoire ? Et pour quelles perspectives ?

Quel est l'apport de l'abrogation du décret loi 1939 et quelles sont ses limites ?

Cette évolution a-t-elle normalisé un mouvement longtemps tenu à l'écart et lui a-t-elle permis de nouer des liens avec les secteurs associatifs français ?

Quelles sont les rapports qui lient les différentes composantes de ce mouvement ? Sont-ils conflictuels ? Sont-ils complémentaires ? et sur quelles bases ?

Quel bilan tirer des différentes formes qu'a revêtu ce mouvement au niveau local, au niveau national ?

Quelles collaborations se doivent d'établir les différentes composantes de ce mouvement entre-elles ? Quel avenir ont devant-elles les structures de regroupement tels que le C.A.I.F. ?

Quel rôle joue la formation dans ce mouvement ? et de quelle formation s'agit-il ?

Quel rôle doit jouer l'information pour ce mouvement ? et à travers quels véhicules et instruments ?

Quels sont les rapports qu'a entretenus ce mouvement avec le monde environnant et comment a-t-il été perçu par les syndicats et les associations de solidarité à titre d'exemple ?

Voilà quelques questions auxquelles ce premier carrefour doit tenter d'apporter une réponse.

CARREFOUR I

Intervention

de Monsieur MELLOUK Mohamed Taha, membre de l'AMF

«Le Mouvement Associatif Immigré aujourd'hui en France, Quelles tendances, Quelles limites?»

La vie associative en tant qu'expression d'une volonté collective de faire aboutir un projet est par définition un cadre très large et très souple. Elle englobe la vie quotidienne des citoyens dans tous les domaines, du simple folklore culturel à la formation professionnelle passant par la perpétuation du rite confessionnel ou l'apologie de telle ou telle idéologie.

Elle est donc l'expression d'une conscience collective d'un groupe humain qui tente de s'organiser pour mieux appréhender la vie, s'y insérer et trouver une place de non-démuni, de non isolé dans la société.

De par cette fonction, elle est une action d'insertion, de réforme, de négociation de la place et du statut des personnes qui l'adoptent dans les domaines de la vie qui les préoccupent.

L'immigration, couche à part dans les sociétés occidentales d'aujourd'hui, a eu recours à cette forme de présence organisée dans la société et en a fait le moyen, l'outil privilégié pour se protéger de la marginalité ; pour s'insérer dans la normalité et se prévaloir d'une authenticité.

Le recours à cette forme d'expression est né et s'est affirmé durant une longue période historique et à travers diverses expériences d'organisation et de défense de sa place et de ses droits.

Et bien que notre intérêt aujourd'hui dans ce Forum ne porte pas sur l'aspect historique de la vie associative immigrée. Il nous importe de faire les observations préliminaires suivantes :

1/ L'histoire de la vie associative immigrée est d'abord et avant tout l'histoire de ses luttes sur plusieurs plans : culturel, social, professionnel, politique et par voie de conséquence, elle est l'histoire d'une confrontation permanente, parfois sourde et d'autres fois déclarée entre, d'une part des politiques gouvernementales migratoires discriminatoires et d'autre part, des communautés immigrées fragiles, dispersées, instables et isolées.

2/ Cette histoire de la vie associative immigrée n'a permis l'apparition d'un mouvement associatif immigré toutes communautés, sexes et générations confondus que ces dix dernières années et plus précisément ces cinq dernières années. Les luttes des sans papiers, les luttes des Foyers, les luttes dans les usines et les manifestations culturelles de grande envergure de cette dernière décennie en sont le témoin le plus éloquent à plusieurs titres.

3/ De même que le tissu social de l'immigration a subi des changements dans sa composition sociologique en passant d'une immigration de jeunes célibataires et plus spécialement concernant les nords africains à une immigration familiale sédentarisée et permanente dans les sociétés occidentales, la vie associative immigrée a subi des transformations dans sa composition organique et a vu au fur et à mesure de son épanouissement l'apparition d'associations pluri-nationales, l'apparition de regroupements d'associations à l'échelle d'un seul pays ou de plusieurs pays européens.

Nous pouvons donc conclure cette introduction en mettant l'accent sur le fait que :

1/ c'est à travers les problèmes vécus de l'immigration que cette dernière s'est forgée une vie associative autonome durable.

2/ ce n'est que pendant les toutes dernières années que s'est raffermie cette expression organisée de l'immigration et a pu se diversifier et mieux se structurer.

Il est donc important, une fois ces observations faites, et par delà ce constat, d'essayer d'évaluer cette expérience, notamment depuis 1981 (date de l'abrogation du décret-loi du 12.4.39), d'en faire le Bilan, d'en cerner les faiblesses et les contradictions et d'envisager les voies possibles pour une meilleure promotion de la vie associative immigrée.

(...)

3 questions fondamentales doivent être abordées :

Quels rapports lient la vie associative immigrée à la vie associative française et à la société française d'une manière générale ?

Quels est l'impact de la Vie associative immigrée au sein des des populations immigrées ?

Quelles sont les composantes de la Vie associative immigrée et quels rapports les lient-elles entre elles ?

1/ Sur la première question et bien qu'elle fera l'objet, par l'un de ses aspects, d'un examen dans le IIIème Carrefour, nous pouvons néanmoins l'aborder, sur le plan de la législation et de la réglementation de la vie associative immigrée et sur le plan des rapports qu'entretient cette dernière avec le Mouvement des Associations de solidarité.

Depuis 1981, bien des réformes ont été apportées au statut de l'immigration et en particulier à celui de sa vie associative. La plus importante de ces réformes aura été sans aucun doute l'abrogation du décret loi 1939 qui limitait le champ et le contenu de l'action associative.

Cette question doit être traitée sur trois plans

1/ En premier lieu il nous faut remarquer que les principales luttes de l'immigration furent menées non spontanément et non d'une manière organisée et centralisée, mais par l'impulsion du Mouvement Associatif Immigré. Les principales manifestations culturelles immigrées furent prises en charge par les associations à base communautaire, ou les regroupements d'associations (l'histoire de la M.T.I. est assez révélatrice à ce niveau), les luttes des sans papiers furent prise en charge essentiellement par ces mêmes associations, les luttes des Foyers par des structures spécifiques.

Les 3 Marches pour l'Egalité 83 Convergence 84 3ème Marche furent menées par les associations de jeunes.

La seule exception et à laquelle les associations immigrées ont, un tant soi peu, participé, ce sont les luttes dans les usines qui furent l'apanage des syndicats.

Nous pouvons donc dire que sur les principales luttes menées par l'immigration, le Mouvement Associatif Immigré toutes composantes confondues fut très présent, souvent à l'avant garde et ramenant à lui l'appui le plus large des populations immigrées. Donc sur ce 1er plan l'imbrication des aspirations de l'immigration avec les revendications et les luttes menées par le Mouvement Associatif Immigré fut presque totale.

2/ En second lieu, il nous faut remarquer que le Mouvement Associatif immigré toutes composantes confondues et sur une période de dix ans a vu au jour le jour ses revendications se préciser et converger vers une et même revendication centrale qui se résume en la lutte pour l'Egalité des droits.

Les deux exemples qui nous confirment dans nos convictions sont :

a) le parcours fait par les associations de jeunes passant du Rock-against-police à la revendication d'un espace culturel pour le droit à la différence, pour aboutir à une conception globale d'Egalité des Droits.
b) l'expression des associations à base communautaire qui privilégiaient longtemps la lutte sur les questions du pays d'origine en marginalisant la lutte sur les questions de l'immigration, pour aboutir à la Charte Européenne notamment à son principal mot d'ordre, qui se résume en la Solidarité Internationale et l'Egalité des Droits.

3/ En 3ème lieu, il nous faut mettre l'accent sur, non seulement cette tendance à l'homogénéité du Mouvement Associatif dans ses mots d'ordre, mais aussi, ce qui est historiquement plus important, une autre tendance au regroupement entre les différentes composantes de ce Mouvement.

En conclusion, sur cette 2ème question, nous dirons que le Mouvement Associatif Immigré, de par son implication totale dans les luttes de l'immigration, de par son homogénéité de plus en plus apparente au niveau de ses objectifs et de par sa tendance au regroupement commence véritablement aujourd'hui à se positionner par rapport à la Société d'accueil en tant que force sociale se revendiquant comme telle des Etrangers.

Cette normalisation de la vie associative immigrée qui élimina le pouvoir exorbitant d'un ministère de l'intérieur de décider de l'existence de telle ou telle association fut à bien des égards un pas décisif dans l'élargissement des champs d'action de la vie associative immigrée. Cela aura permis, à un moment où la femme et le jeune issus de l'immigration firent l'acte de leur présence politique sur le terrain, la constitution d'une multitude d'associations nationales, régionales, de radio-libres... qui enrichissent le patrimoine commun de la vie associative immigrée.

Cette voie au chapitre, arrachée haut la main, par les femmes et les jeunes immigrés, peut-être considérée comme l'acquis le plus fondamentale dans la vie du Mouvement Associatif Immigré qu'il s'agit de maintenir, de préserver coûte que coûte.

Mais cette normalisation, et ce sont des aspects qu'il ne faut point occulter aujourd'hui, qui ouvrit une porte devant le Mouvement Associatif Immigré à une meilleure promotion et à une possible insertion dans le Mouvement Association français d'une manière plus générale, cette normalisation disions nous, aura aussi été l'occasion pour les associations de jeunes nouvellement constituées d'affirmer leur caractère autonome, (les échos de la 3ème Marche pour l'Egalité sonnent encore à nos oreilles pour le rappeler) et de dépasser une 1ère phase de balbutiement pour prétendre à une respectabilité effective du Mouvement jeune, car, faut-il le rappeler, que ce jeune mouvement fut courtisé en vue d'une récupération politique par les uns et les autres, fut tenté tantôt par l'assimilation et tantôt par le repli communautaire et chauvin... Mais de manière générale, il en sort aujourd'hui plus affirmé dans son autonomie que par le passé.

(...)

Par ailleurs le Mouvement Associatif Immigré dans sa globalité a pu grâce à ce développement se faire pleinement reconnaître dans son autonomie et sa représentativité par le Mouvement Associatif de solidarité avec lequel, hormis quelques exemples facheux tel celui de SOS-Racisme, il a pu tisser les meilleurs rapports de partenariat.

Nous pouvons nous arrêter sur des aspects beaucoup plus spécifiques, mais cela risquerait de ne plus concerner le Mouvement Associatif Immigré dans sa globalité et dans ses rapports avec les réformes de 1981. Les deux autres carrefours ne manqueront certainement pas de traiter les questions financières et la question de la participation.

II/ La deuxième question, autant, sinon Associatif Immigré et les populations immigrées elles mêmes, nous invite à nous demander jusqu'à quel point l'immigration se sent-elle dans les revendications et les pratiques de ce mouvement.

III/ La 3ème et dernière question, se rapporte à la composition du Mouvement immigré et les rapports entre ses composantes.

La réponse à cette question n'est pas une chose évidente, car hormis l'aspect de l'envergure des associations immigrées (Nationales, locales, régionales) et en plus des différents choix et pratiques qu'elles adoptent (journal ou revue, radio-libre, intervention d'assistance, ou manifestation culturelle et autres). Ces associations présentent d'autres difficultés ayant rapport avec leur composition sociologique (nationale, multinationale, de femmes, de jeunes...) Et donc sont «incatalogables»

Mais nous pouvons par contre appréhender cette question en considérant ces associations comme appartenant à un Mouvement associatif immigré très diversifié, très large dans son tissu organisationnel mais se définissant dans un processus de tendance.

Une première tendance est représentée par les Associations de Travailleurs Immigrés sur une base communautaire se sentant solidaires avec leur peuple d'origine et se sentant tout autant partie intégrante de la classe ouvrière de France.

Une deuxième tendance est représentée par les associations de jeunes issues de l'immigration qui se veulent d'abord préoccupées par leur condition de vie ici et revendiquant la pleine participation au changement démocratique ici. Ces associations, hormi quelques exemples, sont multinationales.

Une 3ème tendance, encore embryonnaire est représentée par les associations de Femmes qui tout en luttant sur les autres aspects de la condition immigrée privilègient la lutte pour l'égalité des sexes.

Les rapports entre ces 3 composantes du Mouvement Associatif Immigré furent pendant une longue période des rapports conflictuels dus à la différence inhérente d'une part à la composition sociologique de chacune d'elles et d'autre part aux priorités qu'elles adoptent dans leur action revendicative.

Et bien que ces différences persistent, cela nous le trouvons tout à fait légitime, ces dernières années et notamment lors de la 3ème Marche pour l'Egalité, il nous semble qu'une inversion de cette tendance est en train de s'opérer. En effet, la 3ème Marche a été l'occasion pour nous de remarquer un rapprochement dans l'appréhension des problèmes et des solutions à leur apporter et une promesse de regroupement sur des actions communes.

Est-ce la l'effet d'une conjoncture caractérisée par la montée du racisme, la crise et les politiques restrictives en matière d'immigration ? ou est-ce la l'expression d'une lame de fond qui aura un aboutissement heureux permettant la fusion par regroupement dans ce Mouvement ?

L'histoire nous dira ce qu'il en est en réalité. Il n'empêche que ce Forum et notre présence à tous ici dans les 3 Carrefours et une autre preuve qui confirme cette tendance.

RAPPORT CARREFOUR I

Intervenant:
MELLOUK Mohamed Taha AMF/CAIF
Rapporteur:
BEN HAMIDA Jelloul UTIT/CAIF

63 participants inscrits
21 régions
31 interventions
52 associations

La contribution introductive de l'intervenant a mis l'accent sur les points suivants :

* Mettre en évidence le fait qu'il y a une distinction essentielle entre association immigrée et association de solidarité... et que l'objet de ce débat doit éviter de faire une analyse comparative de ces 2 sortes d'associations.

* Il en est de même de la comparaison à éviter ou l'amalgame à éviter entre associations immigrée d'une part et syndicat ou parti politique d'autre part.

* Que traiter le problème des origines du mouvement associatif immigré doit se faire à partir d'un constat :

la vie associative a été le choix des travailleurs immigrés comme moyen le plus adapté pour défendre leurs intérêts et cela depuis fort longtemps,

la concrétisation de ce choix ne s'est opérée réellement que depuis 10 ans.

ce FORUM, par la présence de plus de 100 associations immigrées et un des exemples de cette concrétisation.

l'évolution historique du mouvement qu'a connu la société française ces 10 dernières années et qui se sont repercutées sur l'immigration.

les mutations dans le tissu social de l'immigration se sont elles mêmes repercutées sur la démarche et l'esprit de l'action et de l'organisation des travailleurs immigrés (Associations).

l'histoire des changements que la législation a introduit dans le statut de l'immigration, histoire des luttes progressives de l'immigrations, l'apparition de plus en plus diversifiée dans la vie associative de l'immigration, l'abrogation du décret-loi 1939, l'apparition de centaines d'associations de jeunes comme facteur de développement... tout cela démontre, par ces changements, qu'un nouveau rapport commence à s'établir entre l'immigration et la société française.

* Constat sur le rapport de la vie associative à la législation. Depuis l'abrogation du décret loi du 12 Avril 1939 :

diversification de la vie associative,

développement de la vie associative,

apparition d'une volonté d'expression collective prenant différentes formes et de multiples moyens,

volonté de plus en plus affichée d'autonomie organisationnelle,

rapprochement sensible entre les associations de différentes communautés et de différentes générations.

* Constat sur les rapports des associations avec les populations immigrées, rempart contre la marginalisation des travailleurs immigrés face à leurs problèmes quotidiens (travail, santé, école, sécurité sociale, papier...),

les associations ont souvent exprimé les aspirations des populations immigrées et à plusieurs niveaux, et souvent elles ont été à l'avant-garde des luttes collectives,

lieu de solidarité avec les luttes et les cultures du pays d'origine.

* Sur la base de ces constats, la vie associative se trouve très complexe et très diversifiée car se composant d'associations différentes par leurs objectifs, leurs envergures ou leur audience, la génération qui la compose, la ou les communautés qu'elles représentent * Mais quelles tendances et quelles limites apparaissent actuellement dans ce tissu associatif ?

la limite en est que la forme la plus adéquate pour l'expression politique, sociale... reste l'association loi 1901,

la tendance principale et au regroupement par coordination. Quelle en serait la forme et pourquoi faire... c'est au débat de le définir et à l'avenir de le démontrer.

(...)

Les Conclusions de l'Intervenant :

- * Besoin des associations de coordonner leurs activités
- * Besoin de lien de concertation entre elles
- * Besoin d'outil important d'information
- * Besoin d'outil important de formation

La tendance au regroupement à l'instar du C.A.I.F. national ou régional dépend de la conscience qu'ont les associations de la nécessité d'un projet global de l'immigration permettant son entrée dans la normalité et l'arrêt de la marginalité.

À la suite de cette intervention résumée en quelques points, le débat (31 interventions) va mettre en valeur les points suivants :

1/ L'Autonomie du Mouvement Associatif Immigré.

Cette question a été au centre du débat du Carrefour,

* Le 1er aspect a traité le problème de l'autonomie posée comme moyen ou comme finalité. Il est apparu du débat, hormis quelques appréciations divergentes tactiques, que l'autonomie du Mouvement Associatif Immigré ne peut être conçue que comme un moyen organisationnel et non comme une finalité. La finalité serait plutôt la sensibilisation concrète d'un projet social global qui tend à l'insertion de l'immigration dans la société française et donc à son entrée dans le cadre du droit commun en bannissant à jamais son statut à part mais tout en sauvegardant ses spécificités culturelles puisque ces dernières sont conçues comme un apport complémentaire au patrimoine culturel autochtone.

Conçue donc comme moyen, l'autonomie ne saurait être assimilée à une volonté de repli communautaire ou à une tentative de marginalité chauvine, mais bien au contraire, elle contribue à rendre égaux les rapports d'échanges sociaux et culturels entre les communautés immigrées d'une part et entre celles-ci et la société française d'autre part.

Bien plus c'est grâce à un mouvement autonome immigré que l'immigration parviendra à poser ses problèmes en tant que partie intégrante des problèmes de la société française et parvenir à faire prendre conscience aux partenaires sociaux de l'acuité de ces problèmes.

En fait on ne peut parler d'autonomie qui soit dépourvue de la notion d'appartenance à un groupe humain, le seul souci à prendre en considération c'est de faire en sorte que cette appartenance ne devienne pas sujette à un repli communautaire et isolationniste.

2/ Le Projet Global de l'Insertion de l'Immigration dans la société française.

Une fois la question de l'autonomie ayant été traitée de façon positive et ayant eu l'assentiment de l'audience, s'est posé le problème de la finalité de l'immigration à savoir le projet social de l'immigration; d'autant plus que cette dernière devient aujourd'hui un réel enjeu de société.

Il est vrai que la vie associative immigrée, expression de la condition sociale de l'immigration, se trouve à plusieurs égards encore, et tant mieux, très diversifiée. Mais il n'en est pas moins sûr que, d'ores et déjà une tendance à la maturité politique et organisationnelle se développe et une tendance à l'homogénéisation de la conception de sa place dans la société française apparaît de plus en plus évidente.

La question qui se pose donc est la suivante: Quel doit être le projet dont les associations immigrées doivent être porteuses?

* Un 1er écueil à éviter est celui du mythe de retour... En effet, le retour au pays, s'il reste un choix individuel et personnel, il est par contre un mythe quant il s'agit de la masse d'immigrés qui vivent ici. Car par delà l'an 2000 et quelques soient les changements sociaux et politiques qui interviendraient dans le pays d'accueil et les pays d'origine, l'immigration restera une donnée économique et sociale structurelle dans les sociétés d'accueil et pour les sociétés d'origine et cela quand bien même les accords bilatéraux entre le pays d'accueil et les pays d'origine changeraient.

* Un deuxième écueil à éviter est celui de la séparation entre les différentes communautés immigrées et entre les différentes générations immigrées ; car il apparaît aujourd'hui évident que la tendance dans la vie associative immigrée est au rapprochement entre les associations de femmes, celles des jeunes issus de l'immigration et celles de travailleurs immigrés.

* À partir de ces 2 observations et en concrétisation de la revendication essentielle de l'immigration aujourd'hui et qui apparaît dans l'ensemble des mouvements sociaux collectifs, et qui est celle de l'Égalité des Droits et la Solidarité internationale, un projet doit être établi qui réunit l'ensemble des revendications de l'immigration qui a défini la place de l'immigration dans la société française et ses rapports avec les pays d'origine et qui délimite la participation de l'immigration dans la transformation démocratique de la société française.

(...)

3/ Quelles structures pour le Mouvement Associatif Immigré

* Il faut insister sur 2 points :

Le travail local et sur le terrain est essentiel pour appréhender les problèmes que rencontre l'immigration

La nécessité d'établir des rapports d'échange et de coordination durable entre les associations issues de l'immigration toutes envergures, toutes nationalités, toutes générations et tous sexes confondus.

* 3 impératifs :

mettre en commun les forces des associations pour une information la plus rapide et la plus large possible,

mettre en commun les forces des associations pour une formation des cadres et animateurs associatifs,

coordonner les actions de défense des droits du Mouvement Associatif Immigré.

* Quelques exemples :

le «C.A.I.F.» qui regroupe des associations à base communautaire est un exemple de la coexistence active de différentes communautés immigrées.

Le jumelage entre «Texture» de Lille et «Miroir» de Roubaix qui sont des associations de jeunes,

Le regroupement régional des associations communautaires, celles des jeunes et de femmes tels le C.A.I.B.Blois, le R.A.J.I.F., l'U.A.I.Rennes... etc

Quelles structures donc pour le Mouvement Associatif Immigré aujourd'hui ?

Telle est la question que doivent se poser les associations aujourd'hui et y répondre.

2 réponses ont été avancées durant le débat :

* 1ère option : Regroupement et coordination régionaux d'abord qui répondent de manière adaptée à la situation du Mouvement Associatif aujourd'hui,

* 2ème option, une coordination nationale au sein d'un conseil qui s'appuierait à son tour sur les coordinations ou regroupements régionaux ou locaux et sans pour autant être centralisé dans la décision mais qui fasse la liaison avec les associations françaises de solidarité avec les migrants.

En tout état de cause le débat a proposé de dépasser la situation qui prévaut aujourd'hui et qui se caractérise par des coordinations ponctuelles hormis quelques expériences telles celle du C.A.I.F. à titre d'exemple.

La réflexion doit se poursuivre maintenant au niveau des associations pour tenter de répondre aux ambitions de ce jeune mouvement associatif immigré et d'impulser cette tendance au regroupement tout en évitant le centralisme parisien, la rétention de l'information, les rapports privilégiés entre grosses associations, la délégation du pouvoir ou de la représentativité à des professionnels...

CARREFOUR II

LES SOURCES DE FINANCEMENT DES ASSOCIATIONS

L'histoire du Mouvement Associatif Immigré révèle un manque flagrant d'une infrastructure matérielle et humaine (en termes de cadres) et démontre d'un handicap financier énorme.

Avant 1981, hormis quelques organismes non-gouvernementaux, tel le C.C.F.D., le mouvement associatif immigré s'est vu dénigrer le droit à la subvention de la part des pouvoirs publics.

Depuis 1981, une certaine ouverture a eu lieu et notamment au lendemain de la réorganisation du FAS.

Le mouvement associatif immigré a amorcé cette étape de son existence doublement handicapé. D'une part, considéré inexistant avant 81, marginalisé et dénigré, il partait à zéro, et d'autre part l'abrogation du décret loi 39, lui ouvrant les portes de la légalité et de la reconnaissance en tant que mouvement représentatif et compétent, n'a pas pour autant permis l'élaboration d'une politique financière spéciale de la part des pouvoirs publics.

Aujourd'hui, une réflexion à ce niveau est nécessaire. Sur quels points important nous faudrait-il mettre l'accent ?

– Quel est le patrimoine bâti par le mouvement associatif immigré sur le plan de son infra-structure depuis l'abrogation du décret loi 1939 ?

– De quelles sources financières dispose-t-il aujourd'hui réellement ? Au niveau des pouvoirs publics, localement ou régionalement et au niveau national ?

– De quelles autres possibilités financières dispose-t-il ?

– Quelles sont les difficultés rencontrées par ce jeune mouvement dans le dépistage, les demandes et les démarches par rapport aux sources de subvention ?

– Quelles sont les difficultés rencontrées dans la gestion comptable ?

– Quel est le sens donné à l'autofinancement ? à la gestion comptable ?

– Quelle est la responsabilité des pouvoirs publics ?

Ces questions ne doivent pas être occultées aujourd'hui alors que le Mouvement Associatif traverse un tournant historique de son existence.

Quelles réponses pouvons nous leur apporter ?

CARREFOUR II

Intervention introductive de M. Kamel JENDOUBI (UTIT)

Le but de ce Carrefour est d'étudier ensemble d'une part les sources de financement des associations immigrées et d'autre part les problèmes et les difficultés que rencontrent celles-ci au niveau des démarches pour le dépistage et l'obtention des subventions et au niveau de l'utilisation de ces subventions.

I. LE CONTEXTE :

Mais avant de poser le problème et de tenter de l'appréhender, nous faut-il, d'ores et déjà, préciser le contexte actuel par lequel passe le Mouvement Associatif Immigré quant à son rapport à ces problèmes financiers.

Avant l'abrogation du décret loi du 12 Avril 1939, l'ensemble des associations immigrées étaient non subventionnées par l'Etat. Rares sont celles d'ailleurs qui ont pu accéder à des aides financières de la part d'organismes non gouvernementaux. Cette situation faisant du Mouvement Associatif immigré le prolétariat du Mouvement Associatif général en France ne va pas lui permettre d'accéder à une maturité politique, ni à une assise confortable seule à même de garantir une présence durable et une accumulation progressive de la connaissance des mécanismes du fonctionnement de la vie associative.

Après 1981, et profitant de son insertion dans le cadre du droit commun par l'abrogation du décret loi 1939, le Mouvement Associatif immigré va bénéficier dans une petite mesure du droit à la subvention de l'Etat. 5 ans d'expérience n'ont pas suffi à ce jeune mouvement pour acquérir une infrastructure en personnel et équipement qui lui permette de voler de ses propres ailes. Comparé au Mouvement associatif de solidarité, qui est, subventionné de longue date et qui a derrière lui tout un patrimoine dans ce domaine, le Mouvement Associatif Immigré est resté un simple apprenti.

C'est dans ce contexte donc que nous abordons aujourd'hui par le biais de ce FORUM, la question des ressources financières et des difficultés qu'elles posent au Mouvement Associatif Immigré. Contexte qui se caractérise principalement par le manque d'expérience, le jeu de subvention, le manque d'infrastructure,...

II. LA PROBLEMATIQUE :

Le Mouvement Associatif Immigré, aujourd'hui, est devenu l'une des réalités les plus positives dans la vie des populations immigrées. Ceci est un acquis qui appelle à son maintien. Ce Mouvement se doit donc de se donner les moyens pour non seulement sauvegarder cet acquis, mais surtout pour lui permettre de se renforcer et de jouer pleinement son rôle d'insertion dans le Mouvement Associatif général en France.

L'un des moyens est financier.

Ceci appelle le Mouvement Associatif Immigré à réfléchir sur la place et le rôle du problème financier dans le projet global de l'Immigration et notamment dans la dynamique de développement du tissu associatif immigré. Cette réflexion doit aboutir à une réponse qui propose une sorte de codification entre les différents éléments constitutifs du mouvement associatif immigré :

- 1/ L'autofinancement et la diversification des ressources,
- 2/ Le rapport à l'économie sociale
- 3/ La planification à long et moyen terme de l'investissement,
- 4/ La constitution de fonds de solidarité inter-associatif immigré,
- 5/ Le rôle de l'information sur ces questions
- 6/ Le rôle de la formation en matière de gestion
- 7/ ...

C'est la réponse plutôt pragmatique à cette question que le Mouvement Associatif Immigré doit apporter. Le débat aujourd'hui ne fait que commencer.

(...)

III. LES SOURCES DE FINANCEMENT

De manière générale, les associations ont 2 sortes de financement :

- * La 1ère est interne puisqu'elle constitue les produits des activités culturelles ou autres ainsi que les cotisations des adhérents.

- * La 2ème est externe et elle est constituée de subventions ou aides de l'Etat et des organisations non gouvernementales.

Ceci étant, la part interne de ces ressources varie selon l'envergure de l'association et la part externe varie de même selon cette même envergure et selon la représentativité et la capacité de l'association.

C'est dire combien souffrent les petites associations de ces critères et de manière générale combien en pâtit le Mouvement Associatif Immigré en comparaison avec le Mouvement de Solidarité avec les Migrants (Associations françaises de solidarité).

Encore faut-il que les Associations soient d'une part tenues au courant des multiples sources de subventions existantes et d'autre part capable de faire prévaloir leurs demandes devant les organismes financeurs. Donc, la difficulté première est une difficulté qui se résume dans le manque d'information et de formation.

IV. L'UTILISATION DES RESSOURCES :

Les associations immigrées en général et quant elles sont subventionnées, rencontrent 3 types de difficultés

- * d'un côté le manque d'expérience et d'infrastructures ainsi que le montant généralement bas de ces subventions ne leur permettent point de mettre en place un plan d'investissement et un projet fiable qui comprend les activités régulières et les activités ponctuelles.

- * d'un autre côté la difficulté de tenir à jour une comptabilité du fait que les mandatements des subventions (du FAS à titre d'exemple) arrive 6 mois à 1 an en retard.

- * autre problème : les difficultés de fonds et les garanties que demandent les banques pour des crédits.

En fait, l'utilisation est tout à fait dilletante et artisanale et appelle à un effort gigantesque de formation et d'échange d'expériences. La mise en place d'une structure associative immigrée de formation et de service dans ce domaine commence à apparaître comme une revendication première.

V. PERSPECTIVES :

Hormis le constat de faiblesse organique que ressent le Mouvement Associatif dans le domaine des financements et outre l'observation qu'un acquis considérable a été réalisé, à savoir le renforcement du Mouvement et sa structuration en «coordination». Ne s'agit-il pas aujourd'hui de réfléchir sur la capacité de ce jeune mouvement à s'autofinancer.

Cette question pose des problèmes de clairvoyance stratégique quant au rôle de l'économie sociale dans le système productif français d'aujourd'hui ; quant à son avenir. Elle renvoie aussi au rapport du Mouvement Associatif Immigré avec la société d'accueil et notamment sa capacité à s'insérer et à profiter au même titre que les autres secteurs de la vie associative des possibilités et ressources mise à cette disposition par les Pouvoirs Publics !

CARREFOUR II

Rapporteur : M. Hassan KARKAR

Le carrefour a été très suivi malgré la diversité des associations et les différents problèmes financiers qu'elles ont rencontré. Et de manière générale nous pouvons avancer qu'il y a eu unanimité des intervenants à trois niveaux :

- * que l'ensemble du Mouvement Associatif Immigré rencontre de grandes difficultés sur le plan des finances,
- * que le carrefour est appelé à ne pas rester au niveau du constat, mais à tracer plutôt les perspectives d'avenir à court et moyen terme,
- * que l'analyse ne doit pas se cantonner sur les aspects techniques de ces problèmes.

A/ LE DEBAT A TOURNE AUTOUR DE 4 IDEES PRINCIPALES

I. LA SITUATION PROPRE AUX ASSOCIATIONS :

Dans le même sens que l'intervention centrale, les différents intervenants ont mis l'accent sur les faiblesses du Mouvement associatif qui est dépourvu de moyens, d'équipement, de locaux, d'expérience propre dans le domaine de la gestion et donc se trouve handicapé et en difficulté devant les innombrables tâches financières.

Autant dans la recherche d'organismes financeurs, dans la connaissance des enveloppes qu'ils sont disposés à allouer aux associations, que dans la capacité de gestion des associations et de résoudre les problèmes de trésorerie qui sont constants, nos associations sont freinées parce que désavantagées.

II. LES ORGANISMES FINANCEURS

3 difficultés sont à dépasser à l'avenir :

* La 1ère difficulté vient du fait que les organismes financeurs ne font pas d'effort pour faire connaître aux associations les services qu'ils proposent et les critères à respecter de la part des associations.

* La 2ème relève des critères parfois politiques, puisque à telle association française, les organismes acceptent le financement de ses activités alors qu'à telle association immigrée, ils refusent de subventionner les mêmes activités,

* La 3ème relève des répercussions de la mise en place, très lente, de la décentralisation (notamment celle du FAS).

III. AUTRES PROBLEMES

Les Associations rencontrent d'autres problèmes, notamment de la part de l'administration, quant cette dernière présente des conditions que les associations ont des difficultés à réaliser et quant certains organismes ou quant les banques ne permettent pas aux associations d'être à découvert.

IV. QUELQUES ORIENTATIONS

La majorité des intervenants ont mis l'accent sur la nécessité de l'auto-financement et ont mis l'accent sur l'économie sociale.

Cependant, elles ont relevé les difficultés que cela risque d'avoir pour les associations telles les charges patronales élevées et les salaires bas ainsi que la possible dépendance par rapport aux pouvoirs publics.

Par ailleurs, certains aspects restent indéniablement positifs comme la capacité d'insertion des jeunes et de répondre à la pression de la politique du retour engagée par le Gouvernement.

(...)

B/ LES PROPOSITIONS ET LES RECOMMANDATIONS

I. A COURT TERME :

3 recommandations essentielles ont été avancées par l'ensemble des intervenants :

- * La 1ère concerne la mise en place d'un groupe d'information et de service à la disposition des associations ayant pour tâche fondamentale de guider et d'informer les associations sur l'ensemble des questions se rapportant aux finances (ressources-démarches-réglementation...),

- * La 2ème : La mise sur pied de stages de formation au niveau national et au niveau régional sur ces mêmes questions,

- * La prise en compte par les organismes financeurs de la notion de «service public» assumé par nos associations et qui doivent être retribué pour ces services d'où la nécessité d'entamer un processus d'explication et de pression pour que cela soit reconnu par les Pouvoirs Publics et les organismes financeurs.

II. A PLUS OU MOINS LONG TERME :

- * La mise en commun de moyens de réflexion pour la conception, la mise au point et le suivi de projet qui ne visent pas une rentabilité immédiate mais qui doivent apparaître comme novateurs et servir les associations en commun.

- * La mise en place d'une structure de mutualisation des ressources et des risques financièrement et socialement,

- * Le regroupement des moyens des associations pour la mise en chantier de coopératives économiques telles des centrales d'achats et autres,

- * Se coordonner aux niveaux régional et national pour se concentrer avec les pouvoirs publics sur l'orientation des Fonds mis à la disposition des associations et populations immigrées.

CARREFOUR III

QUELLE CONCERTATION, QUELLES STRUCTURES DE CONCERTATION AVEC LES POUVOIRS PUBLICS

Quant on parle de concertation, de participation, cela présuppose avant tout l'existence de 2 protagonistes qui se reconnaissent mutuellement comme représentants d'une catégorie sociale (Pouvoirs Publics, Mouvement associatif immigré dans le cas qui nous préoccupe).

La concertation est donc un rapport social de partenariat qui précède tout accord ou contrat social.

La participation est quant à elle un rapport social de partenariat qui procède d'un acte décisionnel se rapportant à un contrat social.

Concernant les populations immigrées en France, depuis 1981 et notamment depuis la création du ministère de la Solidarité Nationale, certaines décisions réglementaires ont inauguré une nouvelle démarche d'ouverture à notre égard ; La création du C.N.P.I., la participation au C.A. du FAS et dans les CREPI. . D'autres structures n'ont pas été ouvertes aux populations immigrées et à leur mouvement associatif comme le CNVA, le FNDVA, le CES...

Quel est le bilan que d'ores et déjà nos associations peuvent-elles établir à ce niveau ?

Par ailleurs, la participation à la vie locale est une autre dimension de la prise en compte des problèmes des populations immigrées.

- commissions des populations immigrées
- élections communales, ZEP, contrat d'agglomération...
- participation aux associations des Parents d'élèves, des syndicats de familles...

De quel patrimoine le Mouvement associatif immigré peut-il faire état aujourd'hui ?

Quel bilan tirer de certaines expériences ?

A ces questions et à bien d'autres, le Carrefour III se doit de contribuer à leur clarification et donc de définir les enseignements pour l'avenir du Mouvement associatif immigré.

CARREFOUR III

Interventions de :

Mohamed OUCHAKRADI (A.T.M.F./C.A.I.F.)

Antonio GARCIA (A.P.F.E.E.F./C.A.I.F.)

En plus de l'introduction interrogative sur le bilan que Mouvement associatif immigré doit faire en ce qui concerne la concertation, les 2 interventions orales de M. MEDNASSI Mohamed (ATMF) et M. GARCIA Antonio (APFEEF) ont contribué à mieux structurer le débat, même si ce dernier est resté assez vague et assez flou.

Les 2 interventions qui étaient complémentaires ont fait ressortir ce qui suit :

I. POSER LE PROBLEME :

Le Mouvement associatif immigré et par delà les populations immigrées en France, se trouvent aujourd'hui confrontés à des problèmes qui relèvent de leur participation et les modalités de cette participation à la vie économique, sociale, politique et culturelle d'une société en mutation. C'est donc là, un défi que ces populations et leur mouvement associatif doit relever par le biais de nouveaux rapports avec leur environnement pour une réelle transformation démocratique et égalitaire de la société française.

D'où l'intérêt que peuvent avoir la concertation et la participation de ces populations et de leur mouvement associatif immigré à ce changement.

II. POSITION DE PRINCIPE :

L'enjeu de la concertation est, à n'en pas douter, la capacité réciproque de la société française d'une part et des populations immigrées qui y vivent d'autre part d'accepter l'idée d'une insertion sociale qui permette et l'enrichissement de la société d'accueil et l'intégration des populations immigrées dans le cadre du droit commun.

Si l'enjeu est tel qu'il est décrit ci-dessus, l'un des leviers qui est à même de la percevoir et de participer à sa mise en chantier est nécessairement le mouvement associatif immigré.

Or de mouvement étant par définition associatif, il ne saurait avoir comme objectif que la défense des intérêts moraux et matériels des populations immigrées et donc par voie de conséquence les représenter à tous les niveaux de la vie quotidienne.

Il en ressort donc, d'un point de vue de principe que le mouvement associatif a le devoir de tout mettre en œuvre pour une participation aux décisions politiques, sociales et d'autres qui concernent les populations immigrées. Cela tout en se réservant le droit d'étudier les conditions de cette concertation, de cette participation.

III OBJECTIFS ET REALISATION :

L'objectif de la concertation n'étant pas la concertation en soi, il en découle que cette concertation n'est qu'un moyen pour poser les problèmes du rapport de l'immigration à la société française et les problèmes «spécifiques» à l'immigration tels que logement, l'école, la santé, l'insertion des jeunes et des femmes, la formation professionnelle, la justice, la sécurité et le racisme, le regroupement familial... la citoyenneté...

L'ensemble de ces problèmes ne peut être posé ni défendu avec efficacité que si d'ores et déjà le Mouvement associatif immigré possède un projet global sur ces questions. Un projet qui définisse le statut de l'immigration, du point de vue de l'immigration elle-même dans la société française.

Ce n'est qu'à ce moment là que les modalités de réalisation des objectifs de l'immigration pourront être discutés et qu'une lutte pourrait à cet égard être menée à son terme.

Déjà le mouvement associatif immigré par son expérience et par les regroupements d'associations réalisés jusqu'à aujourd'hui peut se prévaloir d'un tel projet. Reste, à travers quelles modalités de concertation et quelles structures de projet pourrait être proposé, débattu et défendu ?

(...)

IV. BILAN ET CONSTAT :

Faire le bilan de la concertation du mouvement associatif immigré avec les pouvoirs publics, c'est en réalité faire le bilan de l'expérience de ces dernières années et notamment après 1981 et plus particulièrement après 1983.

Deux exemples pour illustration : le C.N.P.I. et le F.A.S.

A/ Le C.N.P.I.

1/ Désignation des membres :

Instance consultative, mise en place par décret ministériel en 1983 et présidée par le Cabinet de Georgina Dufoix, le C.N.P.I. regroupe un certain nombre de personnes désignées par le Ministère de la Solidarité. Certaines d'entre elles sont proposées par le patronat, les syndicats ouvriers et autres, d'autres qui sont des immigrés sont directement désignés par le Cabinet de Georgina Dufoix.

2/ La démarche du CNPI vise à mettre à la disposition du Gouvernement et notamment le Ministère de la Solidarité Nationale une certaine réflexion sur les problèmes sociaux fondamentaux que rencontrent les populations immigrées. Elle vise aussi à mettre sur pied une réflexion globale concernant la question de l'insertion.

3/ Son fonctionnement se base essentiellement sur des rapports et des exposés durant des réunions présidées par le Ministère et de manière extraordinaire convoqués par ce dernier.

4/ Les principales questions qui y furent abordées tournèrent autour de :

- * logement
- * école
- * regroupement familial
- * jeunes et insertion
- * code de la nationalité
- * formation professionnelle

5/ Questions importantes :

3 questions se posent par rapport au CNPI

* la première concerne la désignation de ses membres. Car de fait et sans préjuger de la valeur de ceux-ci, le mouvement associatif immigré n'y est pas représenté en tant que tel.

* la seconde consiste à se poser la question sur la capacité qu'à un tel conseil d'influencer les décisions gouvernementales sur les questions de l'immigration,

* la troisième concerne le rapport de ce conseil avec le mouvement associatif en tant que tel.

B/ Le FAS et les CREPI :

1/ Désignation des membres

De la même manière que le CNPI, les membres immigrés du Conseil d'Administration du FAS ou de la CREPI de telle ou telle région sont choisis et désignés loin de toute consultation du Mouvement associatif immigré.

2/ Le rapport du FAS aux associations immigrées est un rapport très défavorable à ces dernières et en comparaison avec les autres associations françaises de solidarité. D'une part les subventions sont infimes et d'autre part les mandaterments sont très en retard, parfois plus d'un an.

Le FAS national se réserve le droit de décision sur les dossiers des

- * Fédérations et associations à caractère national
- * L'Habitat (SONACOTRA...)
- * Les populations nomades (romanichels, gitans...)
- * Les réfugiés politiques

* Les régions où il n'existe pas de CREPI (alors que la CREPI n'agit que sur les dossiers régionaux et locaux).

3/ Le FAS finance d'une part le fonctionnement des associations et d'autre part des activités appelées de formation linguistique, des activités culturelles...

4/ Question et constat

2 questions se posent, la 1ère concerne la désignation des membres du C.A. qui se fait sans aucune concertation avec le mouvement associatif immigré et la 2ème sur les conditions et les mécanismes d'attribution des subventions.

Le principal constat est que le mouvement associatif immigré est de loin très dans l'attribution des subventions alors qu'une grande partie de l'argent du FAS lui vient de la partie des allocations familiales des travailleurs immigrés qui ne leur est pas versée.

C/ Autres instances et structures de concertation :

Hormis le FAS et le CNPI dans lesquels la représentation réelle de l'immigration est quasi inexistante d'autres organismes nécessiteraient que l'on y réfléchisse.

(...)

RAPPORT DU CARREFOUR III

Au niveau national :

- * le Conseil National de la Vie Associative
- * le Fond National du développement de la vie associative
- * les grandes associations familiales
- * les organismes de logement
- * les organismes de la formation professionnelle
- * les organismes de l'audio visuel...

Au niveau régional :

- * la question des élections locales (municipalités)
- * la ZEP
- * les associations de quartiers (parents d'élèves...)

D/ 3 opinions parcourent le Mouvement associatif immigré :

* La 1ère est tout à fait favorable à l'investissement de ces espaces de concertation et de participation.

* La 2ème est réticente et pose des conditions se rapportant au rapport de force au sein de ces instances aux modalités de désignation représentative, au pouvoir délibératif...

* La 3ème, partant du bilan, se refuse à toute participation qui est pour elle une sorte de renforcement de la marginalisation de l'immigration.

E/ En Conclusion :

Il est clair que l'immigration et notamment son mouvement associatif sont loin d'avoir investi ces nouveaux espaces.

Si les expériences entramées ne sont pas très concluantes et même à bien des égards négatives, il s'agit, aujourd'hui, de mettre tout en œuvre pour une participation qui aboutisse à la réalisation des objectifs de l'immigration pour une insertion positive dans la société française.

Le débat est donc ouvert sur les structures de la participation autant sur leur fonctionnement, sur la désignation des membres représentatifs de l'immigration que sur leur objectifs et finalités.

V. LE COMBAT N'EN EST QU'À SON DEBUT

Le combat que mène le mouvement associatif immigré est multiple. Car d'une part il est appelé à mieux homogénéiser son projet global sur la condition immigrée en France, à mieux structurer ses coordinations et définir ses tâches d'avenir et ses tâches quotidiennes, mais encore lui faut-il, d'autre part, définir le rapport qui le lie à la société et les modalités d'intervention pour favoriser son insertion dans cette société et défendre les revendications spécifiques des populations immigrées.

Le combat est donc et d'abord politique.

RAPPORT DU CARREFOUR III

CONCERTATION, QUELLES STRUCTURES AVEC LES POUVOIRS PUBLICS

Rapporteur : Thomas OMORES U.T.A.F., membre du C.A.I.F.

Intervenant Animateurs : GARCIA Antonio

Composition du Carrefour :

58 Participants

28 Villes

48 Associations

Les intervenants animateurs devaient prendre la parole pour procéder à la description des structures de concertation créées depuis 1981 et souligner le rôle consultatif qu'ils sont appelés à jouer comme représentant des Travailleurs Immigrés. Néanmoins, il convient que cette représentation sans pouvoir, leur confère cette possibilité d'émettre des avis, de suivre à nouveaux les différentes situations. En cela il y a un acquis modeste certes, mais un acquis perfectible par le processus du rapport de force que les Immigrés dans leur ensemble et diversité seront en mesure de créer face aux Pouvoirs Publics. Leur apport au Carrefour étant limité à l'inexpérience dans la représentativité, force est de constater que le débat, les travaux du Carrefour devraient en subir les conséquences.

Les axes de la réflexion

Le premier constat relève que l'analyse à l'échelon du Carrefour est restée évasive, incohérente et d'un niveau peu enviable à la mesure de l'enjeu politique de la concertation telle qu'elle est posée aujourd'hui par les Pouvoirs Publics.

Beaucoup de participants se sont bornés à présenter leurs revendications sur les problèmes du logement ou de la régularisation, de l'insuffisance des moyens financiers accordés aux Associations pour leur fonctionnement.

Dans l'ensemble, il a été retenu des propositions pour une véritable politique de la concertation avec la grande interrogation sur l'avenir immédiat pour la concertation. Dans sa forme actuelle, elle est illusoire, puisqu'elle est trahie par des promesses non tenues. Delà la nécessité de tout arracher par la lutte pour un mandat représentatif.

Le rôle du C.A.I.F.

Renforcer la qualité du travail et des efforts de luttes entre les structures associatives de revendications. Permettre aux associations de se doter de moyens pour la formation, l'information et un suivi basé sur la mobilisation constante. Cela suppose, que dans les Provinces et régions où les administrations ne cachent pas la volonté de blocage, la résistance et la pression doivent susciter une autre possibilité, une autre capacité dans la politique de concertation.

(...)

LES CONCLUSIONS DU CARREFOURS N° 3

I. Le bilan de la politique de concertation depuis 1981 a conduit le carrefour aux constats que :

1/ La concertation est illusoire parce que trahie sous ses latitudes par une politique de désengagement et des promesses non tenues, et aussi une politique répressive de la part des administrations.

2/ Que dans les régions, les provinces, la concertation est délibérément détournée sinon vidée de son contenu par les Pouvoirs Publics.

3/ D'où la nécessité d'intensifier et d'améliorer les méthodes des luttes pour arracher l'application à la lettre des acquis depuis 1981 y compris dans toutes les institutions.

REFLEXION DE SYNTHESE :

Par delà les échéances législatives, ou des propositions pour le Droit de Vote des Immigrés à l'échelon de certaines instances ; c'est le cadre et le contenu des actions menées dans ces structures qu'il est important de retenir au plan stratégique pour arriver à doter les représentants des populations immigrées d'un véritable mandat. Cette réflexion conduit à l'évidence que la concertation ne peut se satisfaire du mode de désignation ou du choix des individus. Et si malgré tout, ce mode de représentation doit constituer la seule règle imposée, les immigrés n'auront d'autres choix que des actions susceptibles de répondre à cette revendication. Ainsi est posée la question politique de fond autour de la concertation.

II. Propositions :

1/ Concernant :

F.A.S.

C.R.E.P.I.

C.N.P.I.

Avec les Immigrés, les militants et sympathisants du Mouvement Associatif Immigré, le C.A.I.F. devra établir des rapports de coopération autour des points essentiels.

C.N.V.A.

F.N.D.V.A.

C.E.S.

Ce sont là de nouvelles structures qui s'ouvrent sous la pression exercée par les Immigrés de longue date. D'où la nécessité d'intensifier nos actions afin que dans la pratique et de manière conséquente, le Mouvement immigré organisé se fasse entendre dans ces instances.

2/ Concernant la vie locale :

Une insertion choisie (non subie) passe par là

- Si nous ne sommes pas présents normalement à l'échelon local, si nous n'agissons pas localement, nous ne pourrions rien changer dans les entreprises, l'école, la cité, la vie municipale.

3/ Concernant les moyens que le C.A.I. devra mettre en œuvre

a) Coordonner par un secrétariat, les pratiques des militants dans les instances dites de concertation, informer.

b) Envisager une formation à deux niveaux :

- au plan national à l'exemple de ce FORUM

- au plan régional avec des regroupements d'associations entre elles.

c) Garantir le suivi de ces projets basés sur la mobilisation des Associations.

CAIF

CONSEIL DES ASSOCIATIONS IMMIGREES EN FRANCE

(Pour la Promotion de la Vie Associative)

I^e FORUM des ASSOCIATIONS (25 et 26 Janv. 86) PARIS

ENQUETE sur les Associations Immigrées

CAIF
Association Agréée d'Education Populaire
46, rue de Montreuil - 75011 PARIS

LES OBJECTIFS DE L'ENQUETE

1- Le C.A.I.F., regroupement d'associations, dont la vocation est «la promotion de la vie associative» dans les communautés immigrées est par conséquent intéressé, au premier chef, par une meilleure connaissance des réalités du mouvement immigré. Par de promotion du mouvement associatif sans une connaissance plus rationnelle a ce même mouvement, son histoire, ses composantes, son impact et ses difficultés.

2- Le forum des associations est une des activités du CAIF la plus spécifiquement orientée vers le mouvement associatif. C'est un moment fort, le seul à notre connaissance, qui rassemble autant d'associations aussi diversifiées. Son but, a proprement parler, même si le thème change d'une année sur l'autre, est de mettre en relation ces associations, pour échanger expériences, réflexions et pratiques parfois différentes.

3- Peut-on à partir de ces Forums, appréhender les facteurs déterminants les causes et les effets, de telles ou telles situations selon la nationalité, la date de création, la catégorie, l'âge ou le sexe des associatifs selon la région, les moyens de vie...

Les préoccupations, les difficultés, sont-elles identiques selon que l'on est culturellement «proche» ou «éloigné» de la société d'accueil...

LES LIMITES DE CETTE ENQUETE

Il est évident qu'une telle enquête (par ailleurs se rapprochant plus de sondage) réalisée dans des conditions telles qu'elle ne peut prétendre avoir une valeur scientifique absolue, a, par conséquent, des limites évidentes :

- Le questionnaire : Réalisé par des non professionnels, sa qualité et l'interprétation des réponses s'en ressentent du même coup.

- L'échantillon : Tant par le nombre et le type des associations présentes au 2ème Forum que par le nombre de réponses (49) l'échantillon ne peut en aucune façon être considéré comme représentatif de l'ensemble du mouvement associatif immigré.

- Les réponses : Il s'agissait de donner un questionnaire aux associations participantes et de leur laisser le choix des réponses. De ce fait, celles-ci, sont très probablement plus subjectives que ne l'est la réalité de l'association. Enfin toutes les associations ne répondent pas à toutes les questions.

L'ENQUETE :

Le questionnaire distribué se subdivise en 4 grands chapitres :

1- Description de l'association (11 questions)

2- Relations de l'association (4 questions)

3- Concertation (3 questions)

4- Moyen de l'association (8 questions).

LES RESULTATS DE L'ENQUETE

I. DESCRIPTION DE L'ASSOCIATION :

1. Par rapport à la nationalité et la catégorie des associations :

les 48 réponses elles se répartissent comme suit :

- 10 associations de jeunes.
- 8 associations Maghrebines.
- 8 association inter et socio-culturelle.
- 6 associations Africaines.
- 5 associations Portugaises.
- 4 associations Espagnoles.
- 4 Medias Journaux.
- 3 associations de Femmes.
- 1 associations de Turques.

2. Selon la région de residences :

- 34 de province.
- 14 de Paris et région Parisienne.

3. - 14 associations affirment avoir un caractère plutôt local (29%)

- 11 associations affirment avoir un caractère régional (20%)

- 10 associations prétendent avoir un caractère national (23%)

- les autres associations se définissent à mi-chemin entre le local/régional (9) et le regional/national (4).

4. Date de création :

- 17 associations étaient constituées avant 1981 (35%)

- 20 associations entre 1981 et 1984 (39%)

- 11 associations en 1985 et 1986 (23%)

II FORUM DES ASSOCIATIONS

5. Le type d'activité :

- Activité socio-culturelle : 37
- Information : 32
- Permanence juridique : 26
- Formation : 25
- Action revendicative : 23
- Soutien scolaire : 22
- Radio : 18
- Activités sportives : 11

6. A qui s'adressent les activités

- Aux adultes (42 ass.)
- Aux jeunes (40 ass.)
- Aux femmes (37 ass.)
- Aux enfants (25 ass.)

7. Fonctionnement de l'association :

2 associations seulement disent que leur association ne fonctionne pas selon une structure (AG, CA, bureau).

8. Salariés et TUC

- 18 associations emploient seulement 32 salariés
- 25 associations n'ont aucun salarié
- 20 associations emploient des TUC
- 15 association n'ont aucun TUC.

9. Moyens d'informations :

Les deux principaux moyens d'informations sont :

- tracts et prospectus : 30 ass.
- accès à une radio locale : 28 ass.

les deux autres sont :

- accès à un journal : 12 ass.
- éditent un bulletin : 10 ass.

II RELATION ET ENVIRONNEMENT DE L'ASSOCIATION

- En ce qui concerne l'existence d'autre association dans la région, et les relations entre elles : seules 4 associations disent ne pas connaître d'autres associations et n'entretiennent donc pas de relations, alors que 37, au contraire, coordonnent leurs activités dont 7 de manière régulière et 30 ponctuellement.

À la question «souhaitez-vous participer à une structure inter-associative?» la grande majorité des réponses sont sans ambiguïté puisque 35 réponses «oui» a une structure de type régional et 28 à une structure de type national.

III CONCERTATION

Alors que 25 associations assurent qu'il existe une structure de concertation dans leur localité, 8 associations n'en ont eue aucune connaissance. Mais 15 associations (sur les 33 réponses) n'ont jamais participé à une réunion de concertation.

Quand à celles qui ont participé à des réunions de concertation (18) elles se répartissent comme suit : Commission extra-municipale (9), contrat d'agglomération (8), ZEP (5), CREPI (4), autres (6).

En tout état de cause 32 associations souhaitent participer à des structures de concertation et seulement 3 associations ne le souhaitent pas.

IV MOYEN MATERIELS ET FINANCIERS

1. le local :

- 38 associations disposent d'un local loué ou prêté
- 9 associations ne disposent pas de locaux.
- Sur les 38 qui disposent d'un local, 23 estiment qu'il est insuffisant et ne répond pas aux besoins de leurs activités.

2. finances :

Les activités et le fonctionnement des associations sont financées aussi bien par les cotisations (33), le bénévolat (30) et les subventions (28).

Alors que 33 associations ont fait des demandes de subventions à divers organismes (27 ass. au F.A.S., 24 à la mairie, 21 à la culture, 16 au département, 9 à la DDASS et les 15 autres n'ont pas précisé), 15 associations n'ont jamais fait de demandes (la plupart par manque d'information sur les possibilités ou par refus du F.A.S.).

Enfin sur les 33 qui ont fait les demandes, 30 associations en ont obtenu dont 12 ass. ont obtenu plus de 50% de leur demandes provisionnelles

- 9 ass. ont obtenu entre 25 et 50%
- 9 ass. ont obtenu moins de 25%

LES OBJECTIFS DE L'ENQUETE

A titre de comparaison avec notre enquête, nous présentons, ci-dessous, la répartition selon 3 critères (catégorie, région, nationalité)
Echantillon de 241 Associations constitué dans les dernières années.

1/ Répartition par catégories

- Travailleurs 60 (24,8%)
- Jeunes 85 (35,2%)
- Femmes 9 (3,7%)
- Solid. Cult 87 (36%)
- Loisirs

=2/ Répartition par régions

Région Parisienne 83 (34,4%)	Est 16 (6,6%)
Rhones Alpes 48 (19,9%)	Sud-Ouest 13 (5,3%)
Nord Pas de Calais 34 (14%)	Nord-Ouest 11 (4,5%)
Prov Alp Cote Azur 29 (12%)	Centre 7 (2,9%)

3/ Répartition par nationalités

- Interculturelles 83 (34,4%)
- Maghrébins 84 (34,8%)
- Africains 42 (17,4%)
- Portugais 18 (7,4%)
- Turcs 6 (2,4%)
- Espagnols 3 (1,2%)
- Antillais 5 (2%)

Remarques I

- * Cet échantillon de 241 Associations ne comprend pas les associations affiliées au C.A.I.F.
- * D'où le constat de la faible représentation d'association d'espagnol, portugais et turcs.
- * D'autres associations de femmes, de travailleurs ou interculturels existent mais ne sont pas compris dans cet échantillon.
- * Dans les associations qualifiées d'intercommunautés, il existe de nombreuses associations où les maghrébins sont sur-représentés, notamment dans les associations de jeunes.

Remarque II

- * Sur les 85 Associations de jeunes, 58 (soit 68%) sont des associations plutôt d'intercommunautés, dont 26 (44%) se trouvent dans la région Thones Alpes, 11 (18,9%) dans la Région Parisienne et 10 (17%) en Province Alpes Cote d'Azur.
- * Sur les 87 associations culturelles, de loisirs et d'entraide 40 (45,9%) sont maghrébines dont 16 (40%) sont en Région Parisienne.
- * Sur les 60 associations de travailleurs, 26 (43%) sont des associations africaines concentrées dans deux régions principalement Région Parisienne (12) et Nord (9).
- * Sur les 9 associations de femmes, 5 sont en Région Parisienne dont 3 maghrébines, 1 Africaine et 1 antillaise. Les autres se trouvent : 2 en Province Alpes Cote d'Azur (intercommunautés), 1 dans l'Est (maghrébine) et 1 dans le Sud-ouest (africaine).

Remarque III

- * Sur les 241 Associations, 83 (34,4%) sont en Région Parisienne, avec une répartition relativement équilibrée (excepté pour les femmes) entre les catégories (travailleurs 22), jeunes 21 et loisirs 35)
- * Sur les 241 Associations, 48 (19,9%) sont en Rhones Alpes avec une sur-représentation des associations de jeunes (37) soit 77% et pas d'association des femmes.
- * Sur 241 Associations, 29 (12%) se trouvent en Province Alpes Cote d'Azur avec là aussi une importante représentation d'associations de jeunes (13) soit 44,8% et 2 Associations de femmes,
- * Quand à la Région Nord-Pas-de-Calais elle se situe en 3ème position par rapport au nombre total (34) soit 14% se répartissent en 16 associations de loisirs et d'entraide (dont 7 sont Maghrébines) et 13 Associations de travailleurs (dont 9 sont africaines).

II FORUM DES ASSOCIATIONS

I. DESCRIPTIONS DE L'ASSOCIATION

- NOM
- ADRESSE
- TEL
- Date de Création
- Principale(s)
- L'Association a-t-elle une vocation
locale régionale nationale
- Buts de l'Association
- Objet
- Principales activités (1, 2, 3,...) par ordre d'importance
 - Accueil, permanence juridique
 - Animation socio-culturelle
 - Formation
 - Information
 - Soutien scolaire et péri-scolaire
 - Sportive
 - Radio
 - Actions revendicatives
 - Autres
- L'Association fonctionne-t-elle selon la structure :
Assemblée Générale, Conseil d'Administration, Bureau...
OUI NON
- L'Association dispose-t-elle de salarié
OUI NON
Si oui, quel est leur nombre :
Utilise-t-elle des T.U.C. : OUI NON
- L'Association a-t-elle des moyens d'information :
Tracts
Bulletin
Accès à un journal
Accès à une radio local
Autres (à préciser)
- Qui participe à ces activités
 - Adultes Femmes
 - Jeunes Enfants

II. MOYENS MATERIELS DE L'ASSOCIATION

- FINANCES

- Comment sont financées vos activités
 - Cotisations
 - Bénévolats
 - Subvention
- Avez-vous effectué une demande de subvention ?
OUI NON
Si oui à qui
Mairie
Département
FAS
DDASS
Culture
Autres
- Avez-vous obtenu des subventions ?
OUI NON
- De quel ordre par rapport à votre demande (en%)
Moins de 25%
25% à 50%
+ de 50%

Quelles remarques avez-vous à formuler concernant les formes de subventions :

- LOCAL

- L'Association dispose-t-elle d'un local
OUI NON
- Ce local est-il ?
Loué à qui
Prêté par qui
Appartient-il à l'Association
à l'un des membres
- L'estimez-vous suffisant pour vos activités ?
OUI NON

- RELATIONS DE L'ASSOCIATION

- Existe-t-il d'autres Associations Immigrées dans la région ?
OUI NON
- Principales nationalités concernées :
- L'Association organise-t-elle des activités ou des actions avec d'autres associations
OUI NON
- Si oui Activités régulières
Activités ponctuelles
- Souhaitez-vous participer à une structure Inter-Associative
OUI NON
- Si oui Régionale
Nationale

- CONCERTATION

- Dans votre ville existe-t-il des structures de concertation
OUI NON
- Avez-vous participé à des concertations touchant à des projets locaux
OUI NON
- Si oui
Commissions Extra Municipale
Z.E.P.
Contrat d'agglomération
CRIPI
Autres (préciser)
- Souhaitez-vous participer à de telles structures de concertation ?
OUI NON

ASSOCIATIONS PRESENTES AU II FORUM
25 et 26 JANVIER 1986

15 Régions représentées :

Ile de France ; Nord Pas de Calais ; Picardie ; Haute Normandie ; Champagne Ardenne ; Alsace ; Franche Comté ; Bourgogne ; Rhône Alpes ; Auvergne ; PACA ; Centre ; Pays de la Loire ; Bretagne ; Corse.

36 Départements

49 Villes

PROVINCE

A.P.F.E.E.F. (Strasbourg) Association de Parents et Familles Espagnoles Emigrés en France
F.A.E.E.F. (Villeurbane) Fédération des Associations d'Espagnols en France
A.P.F.E.E.F. (Villeurbane)
A.T.A.M.S. (Le Mans) Association des Travailleurs Arabes du Mans
Amical Africains de France (Belfort)
A.M.C.S. (Lyon) Association Maghrébine d'Action Culturelle et Sociale
Association de Camerounais (de Marseille)
Association Interculturelle (Port de Bouc)
U.T.I.T. (Dijon) Union des Travailleurs Immigrés Tunisiens
U.T.I.T. (Chalon/Saône)
A.P.A.C. (Marseille) Fédération des Associations pour la Promotion - Action - Coordination
U.A.I.R. (Rennes) Union des Associations Immigrées de Rennes
ADCFA (Grenoble)
Association Folklorique et sportive des Portugais (de Rouen)
IDEC (Clermont Ferrand)
F.E.T.R.A.N.I. (Orléans) Fédération des Travailleurs d'Afrique Noire Immigrés
A.T.A.F. (Nantes)
A.T.A.F. Nord (Grandesynthe) Association des Travailleurs Algériens en France
C.A.I.B. (Blois) Conseil des Associations Immigrées de Blois
Association Expressions (Grands Synthe)
ACTT Jura Long-Nex Association Culturelle des Travailleurs de Turquie
U.T.I.T. (Marseille)
A.T.F. (Strasbourg) Associations des Tunisiens en France
Stop Racisme (Amiens)
A.M.F. (Angers) Association des Marocains en France
U.T.I.T. Corse (Ajaccio)
Culture Chantier Français Immigrés (Amiens)
A.M.F. (Avignon)
A.M.F. (Château Renard)
Amicale des Portugais de (Clamar)
A.M.F. (Lyon)
A.L.C.O. (Amiens) Association pour les langues et cultures d'origine
A.E.C.M. (Marseille) Association des Etudiants Camerounais de Marseille

FEMMES

E.M.A.F. Paris Expression Maghrébine au Féminin
G.A.M.S. Paris Groupe de Femmes pour l'abolition des Mutilations sexistes
A.F.T. Paris Association des Femmes Tchadiennes
NEDJMA (Martignes)

JEUNES

Jeunes de la Porte d'Aix Marseille
TEXTURE LILLE
MIROIRE Roubaix
Jeunes sans Visa Manosque
Association de la Deuxième Génération sans Frontière Moulins
Stop Galère le Havre
R.A.J.I.F. Paris Regroupement des Associations Jeunes Ile de France
Aïcha, Ali et les Autres Nice
AL AMAL Marseille
STOP GALERE Nanterre (AJHA)
HORS LA ZONE Paris
A.B.I.M. Levallois Perret Association Beur Ici et Maintenant
C.J.B. Les Ulis

PARIS ET REGION PARISIENNE

C.C.P.F. *Conseil des Communautés Portugaises en France*
Poesie et théâtre du Monde
U.T.I.T.
C.E.D.E.P. *Centre d'Etudes et de Dynamisation des Emigrés Portugais*
F.E.T.R.A.N.I.
A.P.F.E.E.F.
M.R.E.F.
A.T.T. *Association des Travailleurs de Turquie*
U.T.A.F. *Union des Travailleurs Africains en France*
A.S.A.F. *Association des Sénégalais d'Argenteuil en France*
A.T.A.N.P. (Compiègne) *Association des travailleurs d'Afrique Noire de Picardie*
ABRIDA (St Ouen) *Association Berbère de Recherche d'Information et de Documentation et d'Animation*
Association Travailleurs Amical des Sénégalais (Argenteuil)
AZACUDERS
M.S.C.V. *Mouvement de Solidarité avec les Iles du Cap Vert*
U.T.S.F.A.R. *Union des Travailleurs Sénégalais en France Action Revendicative*
U.T.E.G. *Union des Travailleurs Emigrés Guadeloupéens*
A.C.T.I.F. *Association Culturelle des Travailleurs Immigrés pour le Droit à la Formation*
A.R.A.C.Q. *Association de Recherche d'Animation culturelle de quartiers*
A.D.T.T. *Association Démocratique des Travailleurs de Turquie*
A.I.D.D.A. *Association Interculturelle de Diffusion audiovisuelle*
D.E.F.I.
M.A.I.P.I.F.
C.T.A. *Comité des Travailleurs Algériens*
ATTADAMOUN (Argenteuil)
Association Horizons (Alfortville)
FAEEF

RADIOS LIBRES / JOURNAUX

RENCAR Nemours
RADIO SOLEIL (Paris)
Fréquence Sorcier Black F.M. (Paris)
RADIO BEUR (Saint Ouen)
RADIO GALERE (Marseille)
RADIO GAZELLE (Marseille)
SANS FRONTIERE (Paris)
L'EGREGORE (Reims)
IM'MEDIA (Paris)

AUTRES ASSOCIATIONS OU ORGANISMES PRESENTS

- CRAFTAR (Lille) *Comité de Résistance Anti-Fasciste et Anti-Raciste*
- FASTI *Fédération des Associations de Solidarité Travailleurs Immigrés*
- FONDA
- GISTI *groupe d'Information et de Solidarité avec les Travailleurs Immigrés*
- MRAP *Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples*
- AEFTI *Association d'Etude et de Formation pour les Travailleurs Immigrés*
- CIEMI *Centre d'Informations et d'Etudes sur les Migrations Internationales*
- CNVA (*Conseil National de la Vie Associative*)
- Ministère de la Solidarité Nationale : Monsieur D. Charvet
- Ministère de l'Education Nationale
- Excuses : UNAF ; CSF ; CLAP ; CCFD.

SYNDICATS PRESENTS

- CGT
- CFDT

